

COMMUNIQUE

Confirmation de la peine de prison contre Fethi Ghares : l'appel au retour de l'opposition perd toute crédibilité tant que la critique politique est punie d'emprisonnement

La Confédération syndicale des forces productives a appris avec une profonde indignation la décision de la Chambre pénale de la Cour d'appel d'Alger confirmant le jugement rendu contre le militant politique et coordinateur national du Mouvement démocratique et social, M. Fethi Ghares, le condamnant à deux ans de prison ferme et à une amende de 300 000 dinars, en raison de déclarations et de prises de position politiques dans lesquelles il avait critiqué le président de la République ainsi que les politiques générales du pouvoir.

La Confédération exprime sa solidarité totale et inconditionnelle avec Fethi Ghares, ainsi qu'avec l'ensemble des militantes et militants du Mouvement démocratique et social, dont les activités ont été suspendues et les locaux fermés pour avoir accueilli des débats politiques, des activités de défense des droits humains et ouvert ses espaces aux voix indépendantes.

Cette solidarité ne constitue pas une position de circonstance. À un moment charnière, le siège du Mouvement démocratique et social a accueilli la réunion de réactivation de la Confédération syndicale des forces productives et a ouvert ses portes à ses militants, alors même que les espaces politiques et syndicaux indépendants faisaient l'objet de restrictions et d'exclusion. La Confédération n'oubliera pas cette position.

La confirmation de la condamnation de Fethi Ghares intervient après les déclarations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, invitant les opposants établis à l'étranger à rentrer en Algérie et affirmant que tout Algérien a le droit de critiquer le pouvoir, d'exprimer ses positions et de proposer des alternatives. Cette décision révèle pourtant une contradiction flagrante entre le discours d'ouverture adressé à l'étranger et la réalité des restrictions, des poursuites et des peines privatives de liberté imposées aux opposants à l'intérieur du pays.

Cette question concerne directement la Confédération car plusieurs de ses dirigeants ont été contraints de quitter l'Algérie en raison des pressions et des poursuites liées à leur activité syndicale et à leurs positions d'opposition. Ni eux ni les autres opposants établis à l'étranger ne peuvent accorder de crédit aux appels au retour tant que ces déclarations ne se traduisent pas par des garanties juridiques, politiques et judiciaires claires.

En conséquence, la Confédération syndicale des forces productives appelle le président de la République à donner une traduction concrète à ses déclarations à l'intérieur du pays, notamment par les mesures suivantes :

- Mettre un terme aux poursuites et à la condamnation prononcées contre Fethi Ghares en raison de ses positions politiques, et garantir son droit d'exercer son activité politique et d'exprimer librement et en toute sécurité ses opinions.
- Mettre fin aux poursuites judiciaires liées à l'expression pacifique d'opinions et de positions politiques.
- Lever les restrictions imposées au Mouvement démocratique et social et lui permettre de reprendre librement ses activités et de rouvrir ses locaux.
- Libérer l'ensemble des détenus d'opinion et mettre fin à l'utilisation des dispositions pénales pour criminaliser la critique politique.
- Établir des garanties juridiques et institutionnelles effectives assurant le retour en toute sécurité des opposants et des syndicalistes établis à l'étranger, dans le respect de leur droit de poursuivre leurs activités et d'exprimer leurs positions une fois de retour en Algérie.

La Confédération réaffirme que la critique politique n'est pas un crime, que l'opposition ne constitue pas une menace pour l'État et que le pluralisme ne peut exister dans un contexte marqué par des peines de prison et la fermeture des locaux des partis politiques et des organisations syndicales.

Plus que jamais, l'Algérie a aujourd'hui besoin d'une véritable ouverture politique, d'un dialogue réel et d'une réconciliation nationale fondée sur le respect des droits, des libertés et de l'État de droit, et non d'appels au retour conditionnés par le silence ou l'abandon des positions et des convictions.

Non à la criminalisation de l'opinion et de l'expression politique.

Solidarité totale avec Fethi Ghares, le Mouvement démocratique et social et ses militants.

Liberté pour tous les détenus d'opinion.

Alger, le 21 juillet 2026

Le Bureau National

